

## Conseil Municipal du mardi 23 février 2021 à 16h30

### Ordre du Jour

*Etat des décisions prises en vertu de la délégation de pouvoir donnée par le Conseil Municipal en application de la délibération n°3 du 26 mai 2020 et n° 3 du 02 juillet 2020, et par arrêtés de subdélégation des 03 juin 2020 et 11 juin 2020 : décembre 2020 et janvier 2021*

#### **RAPPORT**

- 1 Rapport de gestion 2019 - Délégation de Service Public SAEM Valenciennes Stationnement
- 2 Rapport d'activité 2019 du Syndicat des Eaux du Valenciennois
- 3 Rapport d'observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes - SASP "VAFC - Valenciennes Sport Développement" - exercices 2014 à 2017
- 4 Annulation partielle de la délibération DEL2019C05N17 du 17 décembre 2019 accordant une subvention à l'association "Valenciennes Football Club"
- 5 Rapport d'activité 2019 du délégataire de la gestion de la fourrière automobile

#### **DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC**

- 6 Fourrière automobile pour la commune de Valenciennes - Choix du mode de gestion
- 7 Fourrière automobile pour la commune de Valenciennes - convention gestion provisoire

#### **ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

- 8 Sectorisation scolaire applicable à la rentrée scolaire 2021-2022
- 9 Modification des règlements de fonctionnement des structures Petite Enfance
- 10 Règlement de fonctionnement des Accueils de Loisirs Sans Hébergement (A.L.S.H.) et des Accueils Périscolaires (A.P.S.) maternels et élémentaires
- 11 Mise en conformité des statuts de Valenciennes Métropole
- 12 Approbation du règlement intérieur de la commission consultative des services publics locaux (C.C.S.P.L.)
- 13 Autorisation de Monsieur le Maire à conclure un protocole d'accord transactionnel avec la SPL Stationnement portant indemnisation de celle-ci à hauteur de 201 286 € au titre du préjudice subi pendant la période de mars à juin 2020 suite à l'instauration de la gratuité du stationnement en raison de la crise sanitaire

#### **FINANCES**

- 14 Territoires Zéro Chômeur de Longue Durée (TZCLD) - Soutien de la candidature de l'ACSRV
- 15 Avenant à la convention de subventionnement à la BGE

#### **DEMANDE DE SUBVENTIONS**

- 16 Subvention à l'Office Central de la Coopération à l'Ecole (O.C.C.E.) des écoles publiques
- 17 Mise à jour demandes de subvention sur le programme d'investissement de la ville de Valenciennes dans le cadre du Plan de Relance de l'Etat

## **CULTURE**

- 18 Demande de renouvellement de licences d'entrepreneur du spectacle et désignation de son titulaire

## **CONVENTIONS**

- 19 Convention entre la CAVM et la ville-Tri à la source des biodéchets
- 20 Campagne de stérilisation et d'identification des chats errants 2021
- 21 Convention relative à la mise en place de la transmission dématérialisée des extraits d'acte de naissance des enfants de moins de 6 ans
- 22 Modification Convention de partenariat entre la Fondation du Patrimoine et la Ville de Valenciennes
- 23 Programme Action Cœur de Ville - convention EPF pour la résorption de la vacance des commerces et des logements en centre-ville
- 24 Avenant n°1 à la convention opérationnelle entre l'EPF, Valenciennes Métropole et la ville de Valenciennes relative à l'opération « Badin Sarrazins ».

## **AMENAGEMENT URBAIN**

- 25 Convention financière entre la Ville de Valenciennes et Valenciennes Métropole pour l'aménagement des espaces publics du quartier Faubourg de Lille dans le cadre du renouvellement urbain
- 26 Convention financière entre la Ville de Valenciennes et Valenciennes Métropole pour l'aménagement des espaces publics du quartier Chasse Royale dans le cadre du renouvellement urbain
- 27 Avenant n°1 à la convention de partenariat pour l'accès sociale à la propriété en PSLA - programme « Clos Antonin » à Valenciennes - quartier Dutemple
- 28 Optimisation de la mobilité conformément à la DSP confiée à la SPL

## **OPÉRATIONS IMMOBILIÈRES**

- 29 Cession d'une emprise foncière rue Lompriez à Valenciennes au profit de la SIGH pour la réalisation d'un programme de logements collectifs et intermédiaires dans le cadre du NPNRU Chasse Royale

## **RESSOURCES HUMAINES**

- 30 Liste des emplois et conditions d'occupation des logements de fonction
- 31 Mise à jour du tableau des effectifs
- 32 Modification de l'emploi de Responsable de la Valorisation des Parcours Professionnels
- 33 Création d'un emploi non permanent pour mener à bien le suivi de la rénovation urbaine/Cohésion Sociale Chasse Royale, Prévention de la délinquance, médiation et décrochage des jeunes.
- 34 Renouvellement d'une convention avec le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Nord à l'adhésion de la Ville au service médecine préventive.

## Conseil Municipal

### **Compte rendu sommaire de la séance du 23 février 2021**

L'an deux mille vingt et un, le 23 février, à seize heures trente, le Conseil Municipal de la ville de VALENCIENNES, régulièrement convoqué le 17 février 2021, est réuni au lieu l'hôtel de ville - Grand Salon, sous la présidence de Monsieur Laurent DEGALLAIX, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 43

Secrétaire de séance : Mme Elodie CARON & M. Franck DELOGE

Etaient présents :

M. Laurent DEGALLAIX, M. Armand AUDEGOND, Mme Aurore COLSON, M. Arnaud L'HERMINE, Mme Valérie BEYROUTI, M. Didier RIZZO, Mme Delphine ALEXANDRE, M. Daniel CAPPELLE, Mme Ludivine BILLOIR, M. Karim GANA, Mme Fabienne LAMBERT, Mme Jeanine NOIRET, M. Jean-Marcel GRANDAME, M. Bernard MOREAU, M. Maurice SPRATBROW, Mme Monique HEGO, Mme Maryse DUMORTIER, M. Régis DUFOUR-LEFORT, Mme Geneviève MANNARINO, M. Patrick ROUSSIES, Mme Isabelle DESOIL, M. Franck KOLLER, M. Salvatore DI VITA, Mme Elisa CAUDRELIER, M. Michaël MARTINEZ, M. Lorenzo DEL CIOTTO, Mme Emilie LECLERCQ, Mme Elodie CARON, Mme Kostia HUANT, M. Didier LEGRAND, M. José PRESSOIR, Mme Luce TROADEC, M. Quentin OMONT, Mme Chantal PLAQUET, M. Franck DELOGE, Mme Nathalie LORETTE.

Excusés avec pouvoir : Mme Valérie LORRIAUX excusé, qui a donné pouvoir à Mme Aurore COLSON, M. Mattéo GUALANO excusé, qui a donné pouvoir à M. Didier RIZZO, M. Guy MARCHANT excusé, qui a donné pouvoir à M. Karim GANA, Mme Joëlle ANDRIS excusé, qui a donné pouvoir à M. Maurice SPRATBROW, Mme Sophie MERIAUX excusé, qui a donné pouvoir à Mme Monique HEGO, Mme Déborah SANIEZ excusé, qui a donné pouvoir à Mme Fabienne LAMBERT, M. Michel BROUILLARD excusé, qui a donné pouvoir à M. Didier LEGRAND.

Absents : Mme Kostia HUANT, M. Didier LEGRAND, M. Michel BROUILLARD aux délibérations 1 à 3 incluses

## **Ordre du jour**

Etat des décisions prises en vertu de la délégation de pouvoir donnée par le Conseil Municipal en application de la délibération n°3 du 26 mai 2020 et n° 3 du 02 Juillet 2020, et par arrêtés de subdélégation des 03 juin 2020 et 11 juin 2020 : décembre 2020 et janvier 2021

### **RAPPORT**

#### **1 Rapport de gestion 2019 - Délégation de Service Public SAEM Valenciennes Stationnement**

Le Conseil Municipal, par 40 voix pour, décide :

- De prendre connaissance de ce rapport pour l'année 2019.

#### **2 Rapport d'activité 2019 du Syndicat des Eaux du Valenciennois**

Le Conseil Municipal, par 40 voix pour, décide :

- De prendre connaissance du rapport synthétique de l'année 2019

#### **3 Rapport d'observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes - SASP "VAFC - Valenciennes Sport Développement" - exercices 2014 à 2017**

Le Conseil Municipal, par 40 voix pour, décide :

- De prendre connaissance du rapport définitif, établi par la CRC.

#### **4 Annulation partielle de la délibération DEL2019C05N17 du 17 décembre 2019 accordant une subvention à l'association "Valenciennes Football Club"**

Le Conseil Municipal, par 43 voix pour, décide :

- D'autoriser l'annulation partielle de la délibération en ce qui concerne le versement d'une subvention de 50 000 € à l'association « Valenciennes Football Club » pour la saison 2019-2020.

Il est à préciser que les autres subventions accordées par la délibération DEL2019C05N17 du 17 décembre 2019 ne sont aucunement impactées par la présente délibération.

#### **5 Rapport d'activité 2019 du délégataire de la gestion de la fourrière automobile**

Le Conseil Municipal, par 43 voix pour, décide :

- De prendre acte du rapport de gestion 2019 de la fourrière automobile

## DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC

### **6 Fourrière automobile pour la commune de Valenciennes - Choix du mode de gestion**

Le Conseil Municipal, par 40 voix pour, 3 abstentions (Mme HUANT, M. LEGRAND, M. BROUILLARD), décide :

- D'approuver le principe de la Concession par voie de Délégation de Service Public pour la gestion de la fourrière automobile pour la commune de Valenciennes pour une durée de 4 ans ;
- D'approuver les principales caractéristiques des prestations que doit assurer le délégataire, telles que définies dans la présente délibération, étant entendu qu'il appartiendra ultérieurement à Monsieur le Maire, ou à son représentant, d'en négocier les conditions précises conformément aux dispositions de l'article L1411-5 du code général des collectivités territoriales ;
- D'approuver le lancement d'une procédure de publicité et de mise en concurrence prévue par les dispositions des articles L. 1411-1 et suivants du code général des collectivités territoriales et les dispositions du code de la commande publique relatives aux contrats de concession sur la base des caractéristiques précisées dans le rapport
- D'autoriser le Maire ou son représentant à effectuer toutes diligences pour rendre le contrat exécutoire et pour son exécution, notamment à transmettre la présente délibération et tous les documents afférents au Représentant de l'Etat.
- D'imputer les dépenses et recettes correspondantes au Budget.

Ces documents sont consultables au service des Assemblées dans les heures ouvrables de l'hôtel de ville.

### **7 Fourrière automobile pour la commune de Valenciennes - convention gestion provisoire**

Le Conseil Municipal, par 40 voix pour, 3 abstentions (Mme HUANT, M. LEGRAND, M. BROUILLARD), décide :

- De conventionner avec la SARL DREUMONT pour la gestion provisoire de la fourrière automobile pour la ville de Valenciennes à compter du 10 avril 2021 et jusqu'à l'application de la nouvelle concession de service public de fourrière automobile pour la ville de Valenciennes.
- D'autoriser le Maire ou son représentant à effectuer toutes diligences pour rendre le contrat exécutoire et pour son exécution, notamment à transmettre la présente délibération et tous les documents afférents au Représentant de l'Etat.
- D'imputer les dépenses et recettes correspondantes au Budget.

Ces documents sont consultables au service des Assemblées dans les heures ouvrables de l'hôtel de ville.

## ADMINISTRATION GÉNÉRALE

### **8 Sectorisation scolaire applicable à la rentrée scolaire 2021-2022**

Le Conseil Municipal, par 43 voix pour, décide :

- D'adopter les périmètres scolaires des écoles maternelles et élémentaires pour la rentrée de septembre 2021, comme présentés

### **9 Modification des règlements de fonctionnement des structures Petite Enfance**

Le Conseil Municipal, par 43 voix pour, décide :

- D'autoriser Monsieur le Maire à modifier et à signer les règlements de fonctionnement des différentes structures concernées.

### **10 Règlement de fonctionnement des Accueils de Loisirs Sans Hébergement (A.L.S.H.) et des Accueils Périscolaires (A.P.S.) maternels et élémentaires**

Le Conseil Municipal, par 43 voix pour, décide :

- D'approuver le règlement de fonctionnement des Accueils de Loisirs Sans Hébergement et des Accueils périscolaires maternels et élémentaires comme présenté

### **11 Mise en conformité des statuts de Valenciennes Métropole**

Le Conseil Municipal, par 43 voix pour, décide :

- D'acter la mise en conformité des statuts de la Communauté d'agglomération de Valenciennes Métropole comme présentés
- D'Autoriser Monsieur le Maire à notifier à la communauté d'agglomération Valenciennes Métropole la mise en conformité de ses statuts et à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution de la présente délibération.



**12 Approbation du règlement intérieur de la commission consultative des services publics locaux (C.C.S.P.L.)**

Le Conseil Municipal, par 43 voix pour, décide :

- D'approuver le règlement intérieur de la Commission Consultative des Services Publics Locaux.

**13 Autorisation de Monsieur le Maire à conclure un protocole d'accord transactionnel avec la SPL Stationnement portant indemnisation de celle-ci à hauteur de 201 286 € au titre du préjudice subi pendant la période de mars à juin 2020 suite à l'instauration de la gratuité du stationnement en raison de la crise sanitaire**

Le Conseil Municipal, par 32 voix pour, 3 voix contre (M. PRESOIR, Mme TROADEC, M. OMONT), 3 abstentions (Mme HUANT, M. LEGRAND, M. BROUILLARD), 5 non participations au vote (M. AUDEGOND, M. KOLLER, M. DI VITA, M. MARTINEZ, Mme LECLERCQ), décide :

- D'autoriser Monsieur le Maire à signer le protocole d'accord transactionnel et portant indemnisation de la SPL Stationnement à hauteur de 201 286 € au titre du préjudice subi suite à l'instauration de la gratuité du stationnement pour la période de mars à juin 2020 inclus.

**FINANCES**

**14 Territoires Zéro Chômeur de Longue Durée (TZCLD) - Soutien de la candidature de l'ACSRV**

Le Conseil Municipal, par 43 voix pour, décide :

- D'approuver la candidature valenciennoise de l'ACSRV.

**15 Avenant à la convention de subventionnement à la BGE**

Le Conseil Municipal, par 43 voix pour, décide :

- D'approuver la prorogation de la convention relative au fonds de soutien de 50 000€ pour l'accompagnement à l'ouverture de nouveaux commerces en centre-ville.
- D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'avenant à la convention et tout document y afférent.

**DEMANDE DE SUBVENTIONS**

**16 Subvention à l'Office Central de la Coopération à l'Ecole (O.C.C.E.) des écoles publiques**

Le Conseil Municipal, par 43 voix pour, décide :

- D'approuver les montants des subventions pour chaque O.C.C.E ;
- D'autoriser le Maire ou son représentant à verser les subventions qui seront imputées sur les crédits prévus au B.P. 2021

**17 Mise à jour demandes de subvention sur le programme d'investissement de la ville de Valenciennes dans le cadre du Plan de Relance de l'Etat**

Le Conseil Municipal, par 43 voix pour, décide :

- De prendre acte de la volonté de la ville de Valenciennes de s'inscrire dans la démarche proposée par l'Etat au titre du plan de relance,
- De valider la liste des projets présentés,
- D'autoriser le Maire ou l' élu délégué à se servir de la présente délibération pour défendre individuellement chacun de ces projets tant auprès de l'Etat au titre du plan de relance, mais aussi auprès de tout partenaire public susceptible de s'y associer financièrement,
- D'autoriser le Maire ou l' élu délégué à signer tous documents inhérent à cette démarche,
- De prendre acte qu'aucun crédit n'est actuellement inscrit, tant en dépenses qu'en recettes, sur les budgets à venir quant à ces projets ; ce n'est qu'un fois les accords de subventions confirmés que ceux-ci recevront une transcription budgétaire selon les procédures idoines.

**CULTURE**

**18 Demande de renouvellement de licences d'entrepreneur du spectacle et désignation de son titulaire**

Le Conseil Municipal, par 43 voix pour, décide :

- D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à déposer les demandes de renouvellement de licence d'entrepreneur du spectacle de catégorie 1,2 et 3 auprès de la DRAC,
- De désigner Monsieur CAPPELLE Daniel, titulaire desdites licences.

## CONVENTIONS

### **19 Convention entre la CAVM et la ville-Tri à la source des bio déchets**

Le Conseil Municipal, par 43 voix pour, décide :

- D'approuver la convention de partenariat entre la communauté d'agglomération Valenciennes Métropole et la Ville de Valenciennes. Tri à la source des bio déchets.
- D'autoriser M. le Maire ou son représentant à la signer.

### **20 Campagne de stérilisation et d'identification des chats errants 2021**

Le Conseil Municipal, par 43 voix pour, décide :

- D'approuver la convention de partenariat avec la Fondation 30 Millions d'Amis et la Ville et d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à la signer ;
- De verser à la Fondation 30 Millions d'Amis la Somme de 2800 €, correspondant à la prise en charge des frais de stérilisation et d'identification, à hauteur de 50 %, pour les 80 chats estimés en 2021 ;
- D'approuver la convention de partenariat entre la Ville et l'Association CITANIMAL et autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer.

### **21 Convention relative à la mise en place de la transmission dématérialisée des extraits d'acte de naissance des enfants de moins de 6 ans**

Le Conseil Municipal, par 43 voix pour, décide :

- D'approuver la convention entre la ville de Valenciennes et le Département du Nord,
- D'autoriser monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention et tout avenant y afférent.

### **22 Modification Convention de partenariat entre la Fondation du Patrimoine et la Ville de Valenciennes**

Le Conseil Municipal, par 43 voix pour, décide :

- D'approuver cette convention de partenariat complétée des nouveaux éléments
- D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer cette nouvelle convention.
- D'autoriser Monsieur le Maire à faire procéder au versement d'une cotisation d'adhésion de 4 000 € au titre de l'année 2021.

### **23 Programme Action Cœur de Ville - convention EPF pour la résorption de la vacance des commerces et des logements en centre-ville**

Le Conseil Municipal, par 43 voix pour, décide :

- D'approuver la conclusion d'une convention d'intervention opérationnelle tripartite avec l'Etablissement Public Foncier Nord Pas-de-Calais portant sur le programme Action Cœur de Ville de Valenciennes,
- D'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer cette convention et tout avenant y afférent.

### **24 Avenant n°1 à la convention opérationnelle entre l'EPF, Valenciennes Métropole et la ville de Valenciennes relative à l'opération 'Badin Sarrazins '.**

Le Conseil Municipal, par 43 voix pour, décide :

- D'approuver les termes de l'avenant n°1 à la convention opérationnelle entre la Ville de Valenciennes, Valenciennes Métropole et l'EPF relative à l'îlot Badin-Sarrazins ;
- D'autoriser M. le Maire ou son représentant à signer l'avenant n°1 à la convention.

## AMENAGEMENT URBAIN

### **25 Convention financière entre la Ville de Valenciennes et Valenciennes Métropole pour l'aménagement des espaces publics du quartier Faubourg de Lille dans le cadre du renouvellement urbain**

Le Conseil Municipal, par 43 voix pour, décide :

- D'approuver les termes de la convention de versement de fonds de concours de la Ville de Valenciennes à hauteur de 6 748 274 € à Valenciennes Métropole pour l'opération de requalification du quartier Faubourg de Lille ;
- D'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer ladite convention, et les éventuels avenants ;
- D'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tout acte ou document relatif à cette convention et sa mise en œuvre.

**26 Convention financière entre la Ville de Valenciennes et Valenciennes Métropole pour l'aménagement des espaces publics du quartier Chasse Royale dans le cadre du renouvellement urbain**

Le Conseil Municipal, par 43 voix pour, décide :

- D'approuver les termes de la convention de versement de fonds de concours de la Ville de Valenciennes à hauteur de 5 486 122,68 € à Valenciennes Métropole pour l'opération de requalification du quartier Chasse Royale
- D'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer ladite convention, et les éventuels avenants ;
- D'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tout acte ou document relatif à cette convention et sa mise en œuvre.

**27 Avenant n°1 à la convention de partenariat pour l'accession sociale à la propriété en PSLA - programme ' Clos Antonin ' à Valenciennes - quartier Dutemple**

Le Conseil Municipal, par 43 voix pour, décide :

- D'approuver les termes de l'avenant n°1 à la convention de partenariat conclue le 23/11/2017, prolongeant la validité de celle-ci pour une durée de 36 mois
- D'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer l'avenant n°1 entre la Ville de Valenciennes, la société TISSERIN et la société TISSERIN HABITAT.

**28 Optimisation de la mobilité conformément à la DSP confiée à la SPL**

Le Conseil Municipal, par 38 voix pour, 5 non-participations au vote (M. AUDEGOND, M. KOLLER, M. DI VITA, M. MARTINEZ, Mme LECLERCQ), décide :

- D'intégrer le parking angle rue de la Tour Périlleuse et Bd Harpignies dans la zone de stationnement payant du contrat d'affermage de la SPL Stationnement
- D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer les documents nécessaires (arrêtés, ordres de service) à l'intégration, dans le contrat, du parking payant Harpignies.

**OPÉRATIONS IMMOBILIÈRES**

**29 Cession d'une emprise foncière rue Lompriez à Valenciennes au profit de la SIGH pour la réalisation d'un programme de logements collectifs et intermédiaires dans le cadre du NPNRU Chasse Royale**

Le Conseil Municipal, par 42 voix pour, 1 non-participation au vote (M. GRANDAME), décide :

- D'approuver la cession à l'euro symbolique au profit de la SIGH des parcelles situées rue Lompriez et provisoirement cadastrées 1442p2 et 1443p1 pour une surface d'environ 1813 m<sup>2</sup>. Il est précisé que les frais d'acte notarié seront à la charge de la SIGH
- D'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer les pièces et actes se rapportant à cette cession.

**RESSOURCES HUMAINES**

**30 Liste des emplois et conditions d'occupation des logements de fonction**

Le Conseil Municipal, par 43 voix pour, décide :

- De fixer la liste des emplois pour lesquels un logement de fonction peut être attribué en raison des contraintes liées à ces emplois telle que présentée
- D'approuver les nouvelles conditions d'attribution ;
- D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à prendre les décisions individuelles d'attribution.

**31 Mise à jour du tableau des effectifs**

Le Conseil Municipal, par 43 voix pour, décide :

- D'autoriser les créations des emplois présentés
- D'autoriser la modification du tableau des effectifs de la Ville en conséquence,
- D'inscrire les crédits correspondant au budget,
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les actes individuels ayant trait à ces créations d'emplois.

**32 Modification de l'emploi de Responsable de la Valorisation des Parcours Professionnels**

Le Conseil Municipal, par 43 voix pour, décide :

- D'approuver la modification de l'emploi de responsable du service valorisation des parcours professionnels et de la performance des organisations relevant de la catégorie A au grade d'attaché, en un emploi de responsable de la valorisation des parcours professionnels relevant du cadre d'emplois des attachés territoriaux, grade d'attaché territorial / attaché territorial principal (catégorie A), à temps complet
- D'autoriser la modification du tableau des effectifs en conséquence



- D'autoriser le recrutement d'un agent contractuel pour une durée de 3 ans maximum, renouvelable par reconduction expresse, dans la limite d'une durée maximale de six ans sur la base de l'article 3-3 2° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 dans l'hypothèse où la recherche d'un candidat statutaire s'avérait infructueuse, aux conditions de rémunération ci-dessus définies
- D'autoriser Monsieur le Maire ou l'élu délégué à prendre toutes les mesures nécessaires relatives au recrutement
- De décider que les crédits nécessaires à la rémunération de l'agent nommé dans l'emploi ainsi créé et aux charges s'y rapportant seront inscrits au budget de la collectivité aux articles et chapitre prévus à cet effet.

**33 Création d'un emploi non permanent pour mener à bien le suivi de la rénovation urbaine/Cohésion Sociale Chasse Royale, Prévention de la délinquance, médiation et décrochage des jeunes.**

Le Conseil Municipal, par 43 voix pour, décide :

- D'approuver, sur la base de l'article 3.II de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984, la création, à compter du 1<sup>er</sup> mars 2021 et pour une durée de trois, d'un emploi non permanent dans le grade de rédacteur territorial, relevant de la catégorie hiérarchique B, à temps complet, pour mener à bien le suivi de la rénovation urbaine / Cohésion sociale Chasse Royale, prévention de la délinquance, médiation et décrochage des jeunes ;
- D'approuver le niveau de rémunération fixé en référence à la grille indiciaire du grade de recrutement et au régime indemnitaire instauré par la collectivité, en fonction de la compétence effective et au niveau d'expérience réel du candidat recruté ;
- D'autoriser la modification du tableau des effectifs en conséquence ;
- D'autoriser Monsieur le Maire ou l'élu délégué à prendre toutes les mesures nécessaires relatives au recrutement ;
- De décider que les crédits nécessaires à la rémunération de l'agent nommé dans l'emploi ainsi créé et aux charges s'y rapportant seront inscrits au budget de la collectivité aux articles et chapitre prévus à cet effet.

**34 Renouvellement d'une convention avec le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Nord à l'adhésion de la Ville au service médecine préventive.**

Le Conseil Municipal, par 43 voix pour, décide :

- D'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention d'adhésion au service de médecine préventive du Centre de gestion du Nord pour une durée de trois ans avec effet à compter de sa date de signature par les deux parties.

**QUESTIONS ORALES**

Groupe « Défendre les Valenciennes »

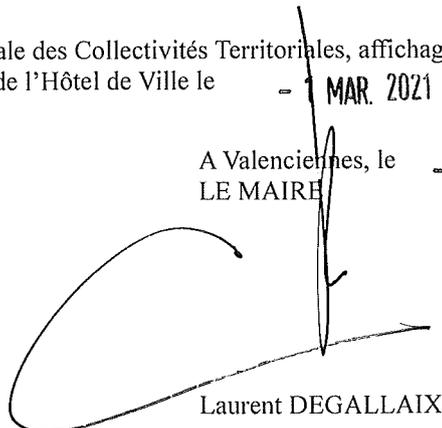
M. DELOGE Franck

- Réduire la consommation de l'éclairage public avec la mise en place d'un nouveau système d'éclairage à LED car certains quartiers sont encore équipés d'ampoules d'ancienne génération, très énergivores.
- Favoriser le co-voiturage avec des parkings relais.
- L'installation de panneaux solaires ou en encore une filière biogaz.
- Implantation de 1000 arbres sur la durée du mandat
- Les dépôts sauvages dans certains endroits sont récurrents.
- L'élargissement du parcours de la navette « le cordon » aux quartiers périphériques ainsi qu'au centre hospitalier.
- Proposer un contrat aux Valenciennes pour leur fourniture de gaz et d'électricité permettant de faire baisser leurs factures.
- Réaménager complètement la place du Hainaut qui verra donc : jardin public et stationnement, cela serait un nouveau poumon vert en plein cœur de la commune

**La séance est levée à 18h00**

Conformément à l'article L2121-25 du Code Générale des Collectivités Territoriales, affichage de ce compte rendu est effectué sur le tableau prévu à cet effet dans le hall de l'Hôtel de Ville le - 1 MAR. 2021 pour y demeurer jusqu'au - 1 MAI 2021

A Valenciennes, le - 1 MAR. 2021  
LE MAIRE



Laurent DEGALLAIX